

LE DÉBAT DU MAHĀBHĀṢYA AD PAṆINI 6.4.22 *

Le sū.6.4.22 « *asiddhavad atrā bhāt* » veut dire: (une règle opératoire enseignée dans la portion qui va de la règle suivante 6.4.23) jusqu'à (l'énoncé-gouvernant 6.4.129) « *bha(sya)* » inclus) est traitée comme n'ayant pas encore pris effet quand il s'agit (d'appliquer une autre règle à la fois pourvue) de la même cause d'application (et enseignée dans la même portion).

I. Valeur de *asiddha*. Ce qui est traité comme *asiddha*, c'est la règle (*śāstra*), et non pas l'opération (*kārya*). Outre le terme *asiddhavad* ici posé, le terme *asiddha* est mentionné deux fois: d'abord dans le sū.6.1.86 « *ṣatva-tukor asiddhaḥ (ekāḥ pūrvaparayoḥ 84)* », qui signifie: « (une règle qui prescrit) un élément unique à la place de deux éléments, antérieur et ultérieur, est (traitée comme¹) n'ayant pas encore pris effet quand il s'agit d'(appliquer la règle 8.3.59 enseignant) le passage (de *s*) à *ṣ* ou d'(appliquer la règle 6.1.71 enseignant) l'accrément *-t-<tuk>* »

* Je voudrais dédier ce petit article à Madame et cher Professeur Colette Caillat avec ma vive reconnaissance et mes profonds hommages. Et je tiens à remercier M. Yves Ramseier, qui a pris la peine de relire mon français et m'a fait d'utiles suggestions. Dans les notes, livres et articles sont cités sous forme abrégée; compléter à l'aide de la bibliographie qui figure à la fin de l'article.

1. Dans un excellent article intitulé *Asiddha in the Aṣṭādhyāyī...*, M. Bronkhorst a démontré que le terme *asiddha* n'est pas le synonyme du terme *asiddhavad*. Selon lui, les sū.6.1.86 et 8.2.1 contenant le terme *asiddha* sont des règles qui prescrivent l'ordre d'application, ce que ne fait pas le sū.6.4.22 contenant le terme *asiddhavad*. Après avoir examiné en détail tous les points proposés par lui, je suis arrivé à croire sa démonstration tout à fait convaincante. Je suis cependant l'interprétation patañjaliennne pour le moment.

ensuite dans le sū.8.2.1. « *pūrvatrāsiddham* », dont le sens est: « (une règle enseignée dans la portion qui va de la règle suivante jusqu'à la fin du Livre VIII), est (traitée comme) n'ayant pas encore pris effet quand il s'agit d'(appliquer) une autre règle (enseignée dans la portion) antérieure (au présent énoncé-gouvernant, ou quand il s'agit d'appliquer une autre règle à la fois enseignée dans cette portion-là et antérieure à cette règle-là) ». Concernant ce qui est *asiddha*, il y a deux thèses, qui sont avancées dans le *Bhāṣya* au sū.6.1.86 vtt.3-5 par rapport à la motivation dudit sū.: une est le *kāryāsiddhatva*, qui comporte l'inconvénient qu'une opération relative à l'original ne se réalise pas, et qu'il faut donc formuler un enseignement additionnel pour écarter cet inconvénient². Dans le cas de *pretya* (absolutif de *pra-i-*), par exemple, l'élément antérieur *a* et l'élément ultérieur *i* passent à l'élément unique *e* selon le sū.6.1.87 au stade de *pra-i-ya-*. Mais quand il s'agit de l'accrétion de *-t-<tuk>* enseignée par le sū.6.1.71 avec la condition « (pour) une voyelle brève », opération relative à l'original, il va sans dire qu'au stade de *pre-ya-*, on ne peut pas faire appel au sū.1.1.56, selon lequel un substitut est traité comme l'original, puisqu'il y a la prohibition « *analvidhau* ». Alors entre en scène le sū.6.1.86 « *ṣatva-tukor asiddhaḥ* ». C'est aussi une règle de transfert: la propriété d'être non-réalisé est transférée à une opération visant une substitution (telle que la substitution de *e* unique à *a* et à *i*). Par conséquent, un substitut unique (tel que *e*) est traité comme non-réalisé. Ceci signifierait que des originaux déjà disparus (tels que *a* et *i*) apparaissent à nouveau dans notre esprit. Ce qui, autrement dit, aboutirait à dire que sur le plan pratique, traiter un substitut comme non-réalisé revient à le traiter comme l'original.

Mais, le traitement comme non-réalisée d'une opération relative à la substitution ne signifie jamais qu'un original déjà supprimé apparaît à nouveau dans notre esprit. Ce qui est l'évidence même, comme l'illustre la maxime populaire invoquée par le *Bhāṣya*³: dans le monde, si le meurtrier de Devadatta est tué,

2. Voir *Bhāṣya* au sū.6.1.86 vt. 4.

3. *Devadattahantṛhatanyāya*: « *na hi devadattasya hantari hate devadattasya prādurbhāvo bhavati* », cité notamment dans le *Bhāṣya* au sū.1.1.57 vt. 4.

Devadatta lui-même ne revient pas pour autant à la vie. Pareillement, même si un substitut unique (tel que *e*) est traité comme non-réalisé, les originaux (tels que *a* et *i*) une fois supprimés n'apparaissent plus. D'où il suit qu'une opération relative à l'original (telle que l'accrétion de *-t-<tuk>*) ne se réalise pas. Quant à une opération relative au substitut, elle est bien écartée: dans le cas de « *ko 'siñcat* » (3e sg. imparf. act. de *sic-*), par exemple, l'élément antérieur *o* et l'élément ultérieur *a* passent à l'élément unique *o* selon le sū.6.1.109 au stade de « *ko asiñcat* », et on arrive au stade de « *ko 'siñcat* ». Ici le passage de *s* à *ṣ* enseigné dans la condition « (à la place de) *s* à titre de substitut après *<in>* », opération relative au substitut unique *o*, risque de se réaliser selon le sū.8.3.59. Mais, puisque ledit substitut est traité comme non-réalisé et que, par conséquent, il reste toujours suspendu, la partie « après *<in>* » de ladite condition requise n'est pas satisfaite. La règle 8.3.59 n'entre donc pas en vigueur, sans qu'il y ait lieu de se demander si les originaux *o* et *a*, déjà supprimés, apparaissent à nouveau ou non. Ainsi la cérébralisation, opération relative au substitut unique, ne se réalise pas.

Par contre, l'autre thèse, le *śāstrāsiddhatva*, ne comporte pas cet inconvénient. Selon cette thèse, une règle, mais non une opération prescrite par la règle, est traitée comme n'ayant pas encore pris effet. La règle une fois suspendue à un stade donné, il n'y a donc que la notion du stade antérieur. C'est-à-dire qu'on peut revenir automatiquement au stade antérieur où ladite règle n'a pas encore pris effet. Puisque la règle 6.1.87, règle relative à la substitution, est traitée comme n'ayant pas encore pris effet au stade de *pre-ya*⁴ (6.1.87 *<pra-i-ya-*), seule la notion des originaux *a* et *i* se trouve dans notre esprit. Ceci aboutit à ce qu'on revient immédiatement au stade antérieur *pra-i-ya*. Donc la règle 6.1.71,

4. Patañjali: *utsargalakṣaṇabhāvārthaṃ ca | adhītya pretya | ekādeśe kṛte hrasvasyēti tug na prāpnoti asiddhatvād bhavati ||* (C'est le cas où le résultat est le même, que le terme *asiddha* soit interprété soit comme *asiddhavat* «(une règle est traitée) comme n'ayant pas encore pris effet», soit comme *na sidhyati* «(une règle) ne prend pas effet»). Kaiyaṭa: *tataś ca pūrvaṃ tukśāstraṃ pravartate, paścād ekādeśaśāstram ity uktam bhavati ||* Or, Kaiyaṭa interprète, me semble-t-il, le terme *asiddha* (1) comme *asiddhavat* « est traitée comme n'ayant pas encore pris effet » et (2) comme *na sidhyati*

règle relative à l'original *i*, entre en vigueur et l'accrément *-t-<tuk>* se réalise. D'autre part, la règle 6.1.109, règle relative à la substitution, est traitée comme n'ayant pas encore pris effet au stade de « *ko 'siñcat* »⁵ (6.1.109 <« *ko asiñcat* »), par conséquent il n'existe que la notion des originaux *o* et *a*. On revient directement au stade antérieur « *ko asiñcat* ». La règle 8.3.59, règle relative au substitut unique *o*, ne peut donc pas entrer en vigueur. Ainsi la thèse *sāstrāsiddhatva* est pourvue de l'extension suffisante, tandis que la thèse *kāryāsiddhatva* ne l'est pas, vu que, dans cette thèse, une opération relative à l'original ne se réalise pas. La thèse *sāstrāsiddhatva* est donc une conclusion patañjalienne, qui vaut aussi dans les sū.6.4.22 et 8.2.1.

II,1⁶. Motivation de la mention « *vat* ». Pour ce qui concerne la motivation de la mention « *vat* », Kātyāyana aussi bien que

« ne prend pas effet » (lorsque deux règles en question pourront s'appliquer *simultanément*). Dans ce cas, le sū.6.1.86 « *ṣatva-tukor asiddhaḥ (ekāḥ pūrva-parayoḥ 84)* » veut dire: (premièrement, une règle qui prescrit) un élément unique à la place de deux éléments, antérieur et ultérieur, est (traitée comme) n'ayant pas encore pris effet quand il s'agit d'(appliquer la règle 8.3.59 enseignant) le passage (de *s*) à *ṣ*; (deuxièmement, ladite règle ne prend pas effet) quand il s'agit d'(appliquer la règle 6.1.71 enseignant) l'accrément *-t-<tuk>* (simultanément). Il en est de même dans le cas du sū.8.2.1. Patañjali: *utsargalakṣaṇabhāvārthaṃ ca / amuṣmai amuṣmāt amuṣya amuṣminn ity atra mubhāve kṛte 'ta iti smāy-ādayo na prāpnuvanti / asiddhatvād bhavanti // Kaiyaṭa: amuṣmā iti / adaso vibhaktau tyādādy-atve kṛte paratvān nityatvād vōtva-prasaṅgād akārāntatvanibandhanasmāyādy-aprasaṅgaḥ / utvaśāstrasyā-siddhatvād apravartanāt pūrvaṃ smāy-ādayaḥ paścād utvam //* Dans ce cas, le sū 8.2.1 " *pūrvatrāsiddham* " veut dire: (premièrement, une règle enseignée dans la portion qui va de la règle suivante jusqu'à la fin du Livre VIII) est (traitée comme) n'ayant pas encore pris effet quand il s'agit d'(appliquer) une autre règle (enseignée dans la portion) antérieure (au présent énoncé-gouvernant ou quand il s'agit d'appliquer une autre règle à la fois enseignée dans cette portion-là et antérieure à cette règle-là; deuxièmement, ladite règle ne prend pas effet quand il s'agit... simultanément... ou quand il s'agit... simultanément...). Ainsi, lors même qu'on suit l'interprétation traditionnelle, il n'y a pas, non plus, d'inconvénient et tout va bien; elle est cependant munie du défaut de lourdeur, par conséquent elle est moins élégante.

5. Patañjali: *ādeśalakṣaṇapratīṣedhārthaṃ tāvat / ko 'siñcat / ekādeśe kṛta iṅa iti ṣatvaṃ prāpnoti asiddhatvād na bhavati //* (C'est le cas où le terme *asiddha* doit être interprété comme *asiddhavat* si l'on suit l'interprétation traditionnelle).

6. Voir mon essai de traduction *Le Mohābhāṣya ad Pānini 6.4.22-27: un essai de traduction* (I), in « Bulletin of the Cultural and Natural Sciences in Osaka Gakuin University », 14 (1986), pp. 43-70.

Patañjali se taisent. Elle réside, d'après Kaiyaṭa, en ceci: de même que, dans le cas d'une comparaison, on comprend facilement qu'il s'agit d'une propriété commune au comparant et au comparé, sans risque de confondre celui-ci avec celui-là, de même dans le cas d'un transfert, on conçoit facilement la propriété transférée sans risque de méprise. Mais, dans le monde, lorsqu'on veut souligner la ressemblance entre Brahmadatta et quelqu'un d'autre, on dit quelquefois: « C'est un Brahmadatta (*ayaṃ brahmadattaḥ*) », au risque d'un éventuel quiproquo, en faisant appel à la communauté de référence. Il en est de même dans la Grammaire: sū.6.1.86 « *ṣatva-tukor asiddhaḥ (ekaḥ pūrva-parayoḥ 84)* », sū.1.2.5 « *liṭ kit* » et le reste. Par contre, lorsqu'on veut faire comprendre facilement la ressemblance, on dit: « Il est comme Brahmadatta (*brahmadattavad ayaṃ*)⁷, en recourant au suffixe *-vat* <*vati*> en considération des différences entre le comparant et le comparé. Il en va de même dans le cas présent « *asiddhavad atrā bhāt* ».

Kaiyāta mentionne deux autres vues⁸: — selon l'une, la mention « *vat* » a pour but qu'une opération relative au substitut lui-même aussi se réalise de même que, dans le cas du traitement d'un substitut comme original⁹, elle aussi se réalise. En vertu du traitement comme original, la qualité appartenant à l'original est transférée à un substitut, mais ledit substitut n'est pas privé de sa qualité propre. Il en est de même dans le monde: lorsqu'il est dit: « Ce guerrier se comporte comme un brahmane », une qualité appartenant à l'état de brahmane, telle que le fait de ne pas boire d'alcool, est transférée à ce guerrier, mais il n'en est pas pour autant privé de ses qualités propres de guerrier, comme par exemple le courage au combat. Il en est de même dans le cas du traitement comme non-réalisée d'une opération portant sur la substitution. En vertu du traitement comme non-réalisé, la qualité d'être non-réalisé est transférée à un substitut, mais celui-ci n'est

7. Voir L. RENOU, *Grammaire Sanscrite*, § 125, Paris, 1968; *La Durghaṭavṛtti de Saraṇadeva* (éd. Renou), Vol. II, fasc. I, Paris, 1945, p. 121, note 4; *Candra-Vṛtti* 4.1.135 « *ive vatiḥ* »; *Kātantra* 2.6.12 « *upamāne vatiḥ* » (où Durgaṣiṃha suit CV. entièrement).

8. Toutes les deux suivent la thèse *kāryāsiddhatva* sans égard pour l'inconvénient indiqué sous I.

9. Sū.5.1.115.

pas privé de sa qualité, qualité d'être réalisé. Ainsi une opération relative au substitut, aussi bien qu'une opération relative à l'original, se réalise bien grâce à la mention « *vat* ». Pour ne citer qu'un exemple, dans le cas de *debhatuḥ* (3^e du. parf. act. de *danbh-*), le passage de *a* bref à *e*, opération relative au substitut inféré (*da-*) *da^obh-*, ainsi que l'amuissement de l'élément redoublé *da*, se réalisent selon le sū.6.4.120 au stade de *da.da^obh-atus* (6.4.24 < *da.danbh-atus*).

Par contre, d'autres rejettent cette vue-là. Premièrement, qu'il y ait ou non la mention « *vat* » dans les règles de transfert, une opération relative à un substitut lui-même aussi se réalise, à moins d'être incompatible avec une opération relative à l'original qui est à transférer audit substitut. Ceci se comprend de soi si l'on ne fait que prendre en considération l'usage courant cité tout à l'heure: lorsqu'il est dit: « Ce guerrier se comporte comme un brahmane », une qualité propre à l'état de brahmane, telle que le fait de ne pas boire d'alcool, est transférée à ce guerrier et, par conséquent, celui-ci est privé d'une qualité telle que le fait de boire de l'alcool incompatible avec l'état de brahmane mais non d'une qualité telle que le fait de lutter propre à l'état de guerrier. Mais, dans le cas présent, la situation est tout à fait différente. La qualité d'être déjà réalisé appartenant à un substitut n'est jamais compatible avec la qualité d'être non-réalisé qui est à lui transférer. Celle-là est donc écartée par celle-ci. Une opération relative au substitut ne peut donc jamais se réaliser. Ainsi la mention « *vat* » ne sert à rien. Deuxièmement, même si l'on admettait que, grâce à la mention « *vat* », une opération relative à un substitut soit réalisée dans un cas tel que *debhatuḥ*, selon quel critère pourrait-on concevoir qu'une autre opération relative à un autre substitut ne se réalise pas dans un autre cas, tel que *jahi* (2^e sg. impér. act. de *han-*)? Si le critère était simplement qu'il s'agit d'une forme désirée (telle que *jahi*), on utiliserait le même critère à fin contraire pour *debhatuḥ*, et la mention « *vat* » serait absurde.

Quant à la motivation de la mention « *vat* » dans le sū.1.1.56 « *sthānivad ādeśo 'nalvidhau* », elle réside dans ceci: on ne confond ni « original » avec le nom technique du substitut, ni « substitut » avec le nom technique de l'original. En l'absence de la mention « *vat* », l'« original » aboutirait à être le nom technique du

substitut, vu que le présent *sū.* est entrepris dans la section qui définit les noms techniques. Une opération relative à l'original selon une règle où ledit original est posé, s'appliquerait donc au substitut seul et non pas à l'original lui-même, puisque l'« original » exprimerait à titre de nom technique son substitut¹⁰. D'autre part, le « substitut » aussi aboutirait à être le nom technique de l'original¹¹. Une opération relative au substitut s'appliquerait donc à l'original seul et non pas au substitut lui-même. Ainsi la mention « *vat* » a pour but de nous empêcher de confondre une règle de transfert avec une règle de nom technique; par conséquent, elle vise aussi, tout naturellement, à faire concevoir qu'une opération relative au substitut se réalise elle aussi.

Pour ce qui concerne une forme telle que *debhatuḥ*, il y a un indice-révéléateur: la mention (de la voyelle *a*) suivie de *t* dans le *sū.6.4.111* « *śnasor aḥ lopah* ». Si le présent énoncé-gouvernant avait une validité absolue, tout irait bien à l'égard d'une forme telle que *āstām* (3^e du. imparf. act. de *as-*) même si le *sū.6.4.111* avait été posé sans *t* comme suit: *« *śnasor a lopah* ». En voici la raison: au stade de *as-°-tām*, il y a conflit d'opérations entre l'accrétion de *ā- \langle āt \rangle* selon le *sū.6.4.72* et l'amuïssement de la voyelle brève *a* selon le *sū.6.4.111**. Puisque, d'après le *Bhāṣya* au *sū.6.4.42* vt. 1, le présent énoncé-gouvernant n'entre pas en vigueur quand il y a conflit d'opérations, ledit amuïssement se réalise d'abord, conformément au *sū.1.4.2* « *vipraṭṣedhe paraṃ kāryam* ». Ensuite, au stade de *°s-tām*, quand il s'agit d'appliquer l'accrétion de *ā- \langle āt \rangle* , ledit amuïssement est traité comme non-réalisé conformément au présent énoncé-gouvernant; par conséquent, ladite accrétion est reconnue comme étant à nouveau applicable, et ledit accrément se réalise selon le *sū.6.4.72*. Enfin, il n'y a pas d'identité de formes entre *as-°-tām* et *ā.s-tām* dans le processus de formation successive, et, par conséquent, il n'y a pas d'intervention de l'axiome interprétatoire « une règle entre en vigueur seulement une fois pour une

10. Cf. *sū.1.1.68*.

11. Je voudrais profiter de cette occasion pour corriger une erreur grave dans mon « essai de traduction ». Lire: le « substitut » aboutirait à être le nom technique de l'original, au lieu de: l'« original » aboutirait à être le nom technique du substitut (p. 45, ll. 1-2).

forme (*lakṣye lakṣaṇaḥ sakṛd eva pravṛttiḥ*) ». D'où le risque qu'au stade de *ā.s-tām* ledit amuïssement s'applique selon le sū.6.4.111*, vu la pbb. 11 et le sū.1.1.69. Mais, quand il s'agit d'appliquer ledit amuïssement, l'accrément *ā-<aṭ>* est traité comme non-réalisé conformément au présent énoncé-gouvernant. Ledit amuïssement est donc écarté. Par suite, la forme désirée *āstām* est bien réalisée. Ainsi la mention de la voyelle *a* suivie de *t* serait tout à fait absurde. Malgré cela, le Grand Maître Pāṇini a pris la peine de poser la mention de la voyelle *a* suivie de *t*. On en conclut que le présent énoncé-gouvernant n'a qu'une validité non-absolue.

II,2. Motivation de la mention « *asiddha(vat)* » (vt. 1). La mention « *asiddha(vat)* » a pour but d'écartier une règle relative au substitut, et de permettre à une règle relative à l'original de prendre effet, ce qui a déjà été montré au sū.6.1.86 vt. 1 et vaut aussi dans le sū.8.2.1. Dans le cas de *jahi*, la règle 6.4.105 prescrivant l'amuïssement de *-hi* dans la condition « après une base terminée par la voyelle brève *a* », règle relative au substitut, risque de s'appliquer au stade de *ja-hi* (6.4.36 < *han°-hi*). Mais, quand il s'agit d'appliquer la règle 6.4.105, la règle 6.4.36 est traitée comme n'ayant pas encore pris effet conformément au présent énoncé-gouvernant. Sur le plan de la conscience, on revient donc immédiatement au stade antérieur *han°-hi* où la règle 6.4.36 n'a pas encore pris effet. Ainsi l'entrée en vigueur de la règle 6.4.105 est bien écartée. Il en est de même dans le cas de *āgahi* (2^e sg. impér. act. de *ā-gam-*). Dans une forme telle que *gata-* (p.p. de *gam-*), la règle 6.4.48 prescrivant l'amuïssement de la finale d'une base terminée par *a* bref dans la condition « devant un *ārdhadhātuka* », règle relative au substitut inféré, risque de s'appliquer au stade de *ga°-ta-* (6.4.37 < *gam-ta-*). Mais, la règle 6.4.37 est traitée comme n'ayant pas encore pris effet, grâce au présent énoncé-gouvernant. Ainsi la règle 6.4.48 est écartée. Il en est de même dans le cas de *gatavat-* (p.p. act. de *gam-*). D'autre part, dans le cas de *edhi* (2^e sg. impér. act. de *as-*), la règle 6.4.101 prescrivant, dans la condition « après des bases terminées par <*jhal*>, le passage à *-dhi* de *-hi* commençant par une consonne, règle relative à l'original, n'a pas de chance d'application au stade de *e-hi* (6.4.119 <°*s-hi*). Mais, la règle 6.4.119 est traitée comme n'ayant pas encore pris effet conformément au présent énoncé-gouvernant quand il s'agit d'appli-

quer la règle 6.4.101. Sur le plan de la conscience, on revient au stade antérieur °s-*hi* où la règle 6.4.119 n'a pas encore pris effet. Ainsi la règle 6.4.101 entre en vigueur. Il en est de même dans le cas de *sādhi* (2^e sg. impér. act. de *sās-*).

Bref, conformément au traitement d'une règle relative à la substitution comme n'ayant pas encore pris effet, on réalise une opération relative à l'original et on écarte la réalisation d'une opération relative au substitut; par contre, en vertu du traitement d'un substitut comme l'original, une opération relative à l'original est réalisée tandis qu'une opération relative au substitut lui-même se réalise aussi, à moins d'être incompatible avec une opération relative à l'original qui est à transférer audit substitut.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

- J. BRONKHORST, *Asiddha in the Aṣṭādhyāyī: a misunderstanding among the traditional commentators?*, in « Journal of Indian Philosophy », 8 (1980).
- P. S. FILLIOZAT, *Le Mahābhāṣya de Patañjali avec le Pradīpa de Kaiyaṭa et l'Uddyota de Nāgeśa*, Adhyāya I, Pāda I, Āhnika 8-9, Pondichéry, 1978.
- F. KIELHORN, *The Vyākaraṇa-Mahābhāṣya of Patañjali*, Vol. III, Poona, 1972.
- M. S. NARASIMHACHARYA, *Mahābhāṣya Pradīpa Vyākhyānāni*, Adhyāya 6, Pāda 1-4, Pondichéry, 1982.
- Y. OJIHARA, *Causerie Vyākaraṇique (V): *pūrvatra siddham* contrairement à 8.2.1*, in « Journal of Indian and Buddhist Studies », 28, No. 1, Tokyo, 1979.
- Y. OJIHARA et L. RENO, *La Kāśikā-Vṛtti*, 2e partie, Paris, 1962.
- Pt. Bhārgavaśāstrī JOŚI, *Patañjali's Vyākaraṇa Mahābhāṣya with Kaiyaṭa's Pradīpa and Nāgeśa's Uddyota*, Vol. V, Bombay, 1945.
- L. RENO, *Terminologie Grammaticale du Sanskrit*, Paris, 1966.